

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
LUNDI 24 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze, le lundi 24 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 février 2014, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. Gérard DUCABLE, Maire, M. Pierre PELTIER, M. Dominique LEFEBVRE, M. Alain DURAND, M. Daniel GILLET, M. Benoist MERCIER, Mme Brigitte CLATZ, Mme Chantal LEMERCIER, M. Jean AUBERT, M. Jean-Baptiste LELANDAIS, Mme Marie-Thérèse CUVIER, Mme Joëlle GENTY.

Etaient excusés : Mme Nadine DUJARDIN pouvoir à Mme Brigitte CLATZ, M. Olivier GUILMOT pouvoir à M. Jean AUBERT, M. Vincent CARPENTIER pouvoir à M. Dominique LEFEBVRE, M. François VASSE.

Etaient absents: M. Jean-Claude CADINOT

Madame Chantal LEMERCIER remplit les fonctions de secrétaire de séance avec le concours de Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 : Budget principal :

Monsieur le Maire informe que le compte de gestion du receveur pour l'année 2013 est conforme aux chiffres du compte administratif de la commune. Il est soumis au vote et adopté à l'unanimité. Cette approbation fait l'objet de la délibération suivante :

Délibération n° 2014/0008 :

Rapporteur : Pierre PELTIER, Maire adjoint.

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Trésorier de Bihorel-les-Rouen et que le compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- *D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2013, dont les écritures sont conformes au compte Administratif de la commune pour le même exercice.*

Vote :

Conseillers présents : 12

Conseillers représentés : 03

Ayant voté POUR : 15

Ayant voté CONTRE : 0

S'étant abstenu : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Délibération du Conseil Municipal : adoptée à l'unanimité

II – AFFECTATION DU RESULTAT 2013 : Budget principal :

Pour la bonne exécution du Budget Primitif 2014, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2013 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 524 586.82 €. Cette somme sera affectée en section de fonctionnement et en section d'investissement de la façon décrite dans la délibération suivante :

Délibération n° 2014/0009 :

Après avoir constaté un excédent global de fonctionnement de 524 586.82 € au compte administratif 2013,

Le Conseil Municipal DECIDE de l'affecter de la façon suivante :

*Investissement : compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour
196 844.04 €,*

*Fonctionnement : compte 002 excédent de fonctionnement reporté pour
327 742.78 €.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : Budget principal :

Monsieur Pierre PELTIER rappelle que l'ensemble du compte administratif 2013 a été présenté aux conseillers municipaux lors de la commission des finances du 04 février 2014.

Au vu du document distribué à chacun, les détails des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont étudiés. On peut souligner un accroissement des dépenses de fonctionnement notamment du aux charges de personnels remplaçants des services restaurant scolaire et écoles ainsi que pour l'entretien des bâtiments communaux. L'ensemble des travaux doit être programmé au maximum et les interventions inopinées doivent être exceptionnelles.

Madame Marie-Thérèse CUVIER, doyenne de l'assemblée demande s'il y a des observations sur le compte administratif 2013 présenté. Aucune observation n'étant formulée, le compte administratif 2013 est voté à l'unanimité. Il fait l'objet de la délibération n° 2014/0010 suivante :

Rapporteur : Pierre PELTIER, Maire adjoint délégué aux Finances

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu les conditions d'exécution du Budget 2013,

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2013, joint en annexe, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
	<i>REALISE</i>	<i>RESTES A REALISER</i>	<i>REALISE</i>
DEPENSES	1 101 698.25 €	747 555.00 €	1 818 594.14 €
RECETTES	841 507.80 €	305 035.00 €	2 015 216.31 €
RESULTAT	- 260 190.45 €	-442 520.00 €	+ 196 622.17 €

Vu l'avis de la commission des finances réunie en séance du 04 février 2014

Vote :

Conseillers présents : 12

Conseillers représentés : 03

Ayant voté POUR : 14

Ayant voté CONTRE : 0

S'étant abstenu : 0

N'ayant pas pris part au vote : 1 (le Maire a quitté la séance).

Délibération du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

IV – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 :

Conformément à l'article 11 de la loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale, le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations budgétaires. Monsieur le Maire présente les diverses orientations budgétaires pour le Budget primitif 2014. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des projets qui préfigurent les priorités du budget primitif à venir et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Fonctionnement :

Dépenses :

Stabiliser les subventions versées aux associations.

Stabilisation des dépenses d'énergie (moindre rigueur hivernale et thermostats), moindre consommation en matière d'éclairage public du fait des changements des diverses lanternes.

Mise en place des rythmes scolaires : prévoir environ 50 à 60 000€.

Divers honoraires (diagnostic sur la qualité de l'air de l'école maternelle, accessibilité des personnes à mobilité réduite pour les voiries, les espaces verts et les bâtiments,) soit environ 30 000 € .

Recettes :

Fiscalité : 1 300 000 à 1 400 000 €

Compensation de la CREA : 161 459€ identique à 2013,

Gel des dotations au niveau de 2011 et baisse en 2014 évaluée à 20 000 € soit 380 000 € environ

Subvention exceptionnelle de la CREA pour la mise en place des rythmes scolaires 4.500€

Remboursement du sinistre de la toiture de l'école maternelle : environ 28 000€

Globalement nous pourrions nous attendre à 2 000 000€ de recettes dont fiscalité 1 300 000, chiffre plus ou moins stabilisé par rapport à celui de 2013 = 2 018 364 €,

Investissement :

Dépenses

Travaux route de Neufchâtel : En l'état actuel, inscrire environ 280 000 € . (Reste à réaliser 2013 : 456 928 € disponible) et 25 000 € pour le bureau d'études.

Voiries : (Reste à réaliser 2013 : 52 679 €). le marché de la CREA permettant la tranche ferme et une partie de la tranche conditionnelle (rue des Pépinières – rue de la Haie et voies diverses).

Complexe sportif : étude pour création terrain de football synthétique : 10 000 €

Tous les investissements avec subvention de l'Etat ont été votés :

Cimetière : 11 003 € (columbarium et extension).

Continuer l'adaptation pour les personnes à mobilité réduite de la salle des fêtes par la création d'une porte « accès handicapés » (5 160 €)et mise en place d'une clôture et d'un portail pour protection du bâtiment (2 751 €).

Terrains de sports : grillage du plateau omnisports : 5 684 € et peinture des poteaux du terrain de football : 5 000 €.

Terminer le programme d'éclairage public, commencer le remplacement des 13 armoires électriques. Une subvention importante du SDE 76 permettra le renforcement et l'effacement des réseaux de la route de Préaux, ainsi que les travaux de génie civil de la Route Départementale 928. (A noter que ces travaux donneront lieu à récupération de TVA lors de la remise des ouvrages).

Travaux de réfection du plancher de la classe de madame Robillard : 22 500 €

Réparation de la toiture en zinc du restaurant scolaire : 2 400€

Etude pour l'extension du restaurant scolaire : 10 000 €

Travaux d'étanchéité de la cuisine du restaurant scolaire : 15 000 €

ECOLES :

Informatique : 5000€ (serveur école George Sand)

Mobiliers divers : 5 000 €

VMC de l'école maternelle : 23 136 €

MAIRIE : Vidéo surveillance : maîtrise d'ouvrage : 5000€

CAVITES SOUTERRAINES : Provisionner 13 000€ pour les sondages des 2 cavités souterraines – subvention du département 40 %

Véhicule police municipale : 20 000€

CONCLUSION : terminer les divers investissements en cours, profiter des possibilités actuelles du syndicat d'énergie 76, maintenir le bon état de la voirie et des bâtiments, ne pas entreprendre de travaux inopinés du fait des demandes de subvention impossibles.

Recettes d'investissement

LA CREA : 285 232 € de la CREA dans le cadre du plan aggro vélo,

Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux : 5 000€,

Amendes de police : en cours

FCTVA : environ 56 000€

TAXE D'AMENAGEMENT : environ 60 000€

En attente : complément de subvention par le département 76 pour la D928

Il n'y a pas d'emprunt nécessaire pour équilibrer ce projet de budget primitif 2014.

V - - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME AU TITRE DE L'AUSCULTATION DES CAVITES SOUTERRAINES :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été découvert deux effondrements, un sur la rue de la Forêt et l'autre au droit de la propriété d'ALTITUDE FONCIER sur la rue Augustin Fresnel. Afin de sécuriser le domaine public, Il est nécessaire de procéder à des sondages. Les devis ont été étudiés en commission de commandes publiques. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière du

Département 76. Le Conseil Municipal approuve ces demandes et les dossiers seront transmis au DEPARTEMENT 76 dès que possible.

RUE DE LA FORET :

Délibération n° 2014/0011 :

Le Bureau de Recherches Géologiques et Minérales s'est rendu le 10 janvier 2014 rue de la Forêt à ISNEAUVILLE, suite à un effondrement situé à proximité de la chaussée.

Cet effondrement se situe au point triple de séparation entre le territoire communal (chaussée) et les parcelles cadastrées A 616 et A 617. La rue de la Forêt marque à cet endroit la limite avec la commune de QUINCAMPOIX.

Etant donné la présence d'une route à proximité, ainsi que des éléments liés aux différents réseaux (regards, poteau électrique) le BRGM a recommandé :

- *La mise en place d'un périmètre de 5 mètres de rayon autour de l'effondrement, matérialisé par des barrières rigides, impliquant donc localement une fermeture de la rue de la Forêt. Le risque d'effondrement devra être clairement spécifié,*
- *L'intervention d'un bureau d'études spécialisé qui devra définir l'origine et la géométrie des vides.*

Considérant l'arrêté du Maire en date du 10 janvier 2014 mettant en place la fermeture de la rue de la Forêt,

Considérant les devis de la société EXPLOR-E qui s'élèvent à la somme de 6 878.80 € HT soit 8 254.56 € TTC,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE

1 – D'engager l'intervention du bureau d'études EXPLOR-E pour définir l'origine et la géométrie des vides sous la voirie communale,

2 – D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014 sous l'opération n° 44,

3 – De solliciter le Département de la Seine-Maritime en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'auscultation des cavités souterraines.

Délibération n° 2014/0012 :

RUE AUGUSTIN FRESNEL :

Rapport : Suite à l'apparition d'un effondrement survenue dans une noue d'infiltration située Rue Augustin Fresnel à Isneauville, la société Altitude Foncière a missionné le BET EXPLOR-E afin de réaliser des investigations.

Celles-ci ont permis de mettre en évidence la présence d'une marnière dont une chambre se développe sous la propriété d'Altitude Foncière. Toutefois, il n'est pas possible de confirmer ou infirmer la

présence éventuelle d'autres chambres pouvant se développer vers le nord, c'est-à-dire sous le domaine public.

L'intervention d'un bureau d'études spécialisé consistera à réaliser des investigations complémentaires afin de vérifier qu'il n'existe pas de vides sous la voirie communale. 6 sondages destructifs profonds espacés de 2.5 mètres au maximum seront réalisés.

Considérant le devis de la société EXPLOR-E en date du 13 février 2014 qui s'élève à la somme de 3 582.00 € HT soit 4 298.40 € TTC,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE

1 – D'engager l'intervention du bureau d'études EXPLOR-E pour définir l'origine et la géométrie des vides sous la voirie communale,

2 – D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014 sous l'opération n° 44,

3 – De solliciter le Département de la Seine-Maritime en vue d'obtenir une aide financière au titre de l'auscultation des cavités souterraines.

VI – CENTRE DE LOISIRS PRINTEMPS ETE 2014 : TARIFS :

Monsieur Dominique LEFEBVRE informe que le centre de loisirs sera reconduit pour les vacances de printemps et d'été 2014. Il convient de définir, dès à présent, les tarifs qui seront appliqués. Les repas seront fournis par la commune de Bihorel. Après quelques échanges, les tarifs, proposés par la commission « jeunesse » du 30 janvier dernier sont approuvés. La délibération n° 2014/0013 est la suivante :

Rapporteur : Dominique LEFEBVRE, Maire adjoint

Exposé :

VU le centre de loisirs organisé du 22 avril au 25 avril et du 28 avril au 02 mai 2014,

VU le centre de loisirs organisé pendant les vacances d'été 2014,

VU la commission « jeunesse » réunie en séance le 30 janvier 2014,

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

	<u>ISNEAUVILLAIS</u>	<u>HORS COMMUNE</u>
JOURNEE (repas et goûter compris)	16 €	19 €
JOURNEE (repas/goûter/sortie Piscine ou surprise compris)	21 €	25 €

Vote :

Conseillers présents : 12

Conseillers représentés : 03

Ayant voté POUR : 15

Ayant voté CONTRE : 0

S'étant abstenu : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Délibération du Conseil Municipal :

DECIDE

1 – de demander aux familles Isneauvillaises et hors communes la participation précitée,

2 – d'allouer une indemnité kilométrique, en fonction du barème en vigueur, à la directrice du stage (un état journalier devra être complété par la directrice et adressé au comptable public).

VII – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76 :

Le Syndicat Départemental d'Energie 76 a proposé divers travaux liés à l'amélioration du réseau d'éclairage public ainsi que des travaux de renforcement des lignes. Le représentant du Syndicat a présenté à monsieur le Maire et à monsieur GILLET les divers dossiers et à apporter toutes les précisions. Ces travaux sont proposés à l'assemblée délibérante et après votes, sont acceptés à l'unanimité. Ils font l'objet des délibérations suivantes :

Délibération n° 2014/0014 :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76 – programme 2014 – 30 ème Tranche d' ECLAIRAGE PUBLIC – AUDIT :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime en date du 29 janvier 2014 relatif à la proposition de travaux d'éclairage public.

Ce dossier est référencé sous le numéro 3190 version 1.1.

Ces travaux consistent en :

- Relevé par armoire de commande de l'ensemble des points lumineux avec établissement des plans, photos des armoires et relevé de puissance instantanée à l'allumage et en régime établi.

Pour un montant de travaux de 5 445.00 € HT dont 5 445.00 € subventionnable selon le plan de financement établi comme suit :

Nature et financement des travaux	Financement du S.D.E. 76	Participation de la Commune
Participation EP hors MDE		
5 445.00 € HT	3 267.00 €	2 178.00 €
Participation MDE		
0.00 € HT	0.00 €	0.00 €

Travaux non subventionnables		
0.00 € HT	0.00 €	0.00 €
TVA (récupéré via FCTVA)		
1 089.00 €		1 089.00 €
SOUS TOTAUX	3 267.00 €	3 267.00 €

TOTAL T.T.C	6 534.00 €
--------------------	-------------------

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- 1 – D'approuver ces travaux,
- 2 – de prélever cette dépense sur l'article 238 du Budget primitif 2014,
- 3 – d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° 2014/0015 :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76 – programme 2014 – 30 ème tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC opération ARMOIRES DE COMMANDES.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime en date du 29 janvier 2014 relatif à la proposition de travaux d'éclairage public.

Ce dossier est référencé sous le numéro 3191 version 1.1.

Ces travaux consistent en :

- Construction de 13 armoires de commande munies d'une horloge astronomique

Pour un montant de travaux de 52 530.83 € HT dont 52 530.83 € subventionnable selon le plan de financement établi comme suit :

Nature et financement des travaux	Financement du S.D.E. 76	Participation de la Commune
Participation EP hors MDE		
18 728.27 € HT	11 236.96 €	7 491.31 €
Participation MDE		
33 802.56 € HT	25 351.92 €	8 450.64 €
Travaux non subventionnables		

0.00 € HT	0.00 €	0.00 €
TVA (récupéré via FCTVA)		
10 506.17 €		10 506.17 €
SOUS TOTAUX	36 588.88 €	26 448.12 €

TOTAL T.T.C	63 037.00 €
--------------------	--------------------

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- 1 – D'approuver ces travaux,
- 2 – de prélever cette dépense sur l'article 238 du Budget primitif 2014,
- 3 – d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° 2014/0016 :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76 – programme 2014 – 30 ème tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC opération REMPLACEMENT DE 15 LANTERNES :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime en date du 29 janvier 2014 relatif à la proposition de travaux d'éclairage public.

Ce dossier est référencé sous le numéro 3571 version 1.1.

Ces travaux consistent en :

- Fourniture et pose de 15 lanternes 100 W SHP sur crosse

Pour un montant de travaux de 12 522.18 € HT dont 12 522.18 € subventionnable selon le plan de financement établi comme suit :

Nature et financement des travaux	Financement du S.D.E. 76	Participation de la Commune
Participation EP hors MDE		
1 823.58 € HT	1 094.15 €	729.43 €
Participation MDE		
10 698.60 € HT	8 023.95 €	2 674.65 €
Travaux non subventionnables		
0.00 € HT	0.00 €	0.00 €

TVA (récupéré via FCTVA)		
2 504.44 €		2 504.44 €
SOUS TOTAUX	9 118.10 €	5 908.52 €

TOTAL T.T.C	15 026.62 €
--------------------	--------------------

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- 1 – D'approuver ces travaux,
- 2 – de prélever cette dépense sur l'article 238 du Budget primitif 2014,
- 3 – d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° 2014/0017 :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76 – programme 2014 – 55 ème tranche de RENFORCEMENT DE RESEAUX POSTE MESNIL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime en date du 23 janvier 2014 relatif à la proposition de travaux de renforcement et d'éclairage public sur le poste MESNIL.

Ce dossier est référencé sous le numéro 2763 version 1.1.

Ces travaux consistent en :

55 ème tranche de RENFORCEMENT DE RESEAUX

- Réseau électrique :
 - Etablissement de 328 ml de réseau Haute Tension souterrain,
 - Construction de 1 poste de type PSSA avec transformateur de 250 KVA
 - Etablissement de 476 ml de réseau Basse-Tension souterrain
 - Etablissement de 96 ml de câble de branchement
 - Dépose de 440 ml de réseau Haute Tension
 - Dépose de 295 ml de réseau Basse Tension
 - Dépose de 1 poste H61
- Réseau d'éclairage public :
 - Etablissement de 498 ml de réseau d'éclairage public souterrain,
- Génie civil des réseaux de communications électroniques :
 - Etablissement de 1564 ml de génie civil de télécommunications électroniques
 - Mise en place de 8 chambres à tirage
 - Mise en place de 6 regards privatifs

<i>Nature et financement des travaux</i>	<i>Financement du S.D.E. 76</i>	Participation de la Commune
Réseau électrique		
111 170.00 € HT	111 170.00 €	0.00 €
<i>TVA récupérée via ERDF</i>		
22 234.00 €	22 234.00 €	
Réseau d'éclairage public		
10 510.00 € HT	10 510.00 €	0.00 €
<i>TVA récupérée via FCTVA</i>		
2 102.00 €		2 102.00 €
Génie civil des réseaux de communications électroniques		
22 020.00 € HT	0.00 €	22 020.00 €
TVA non récupérable		
4 404.00 €	4 404.00 €	0.00 €
SOUS TOTAUX	148 318.00 €	24 122.00 €

TOTAL T.T.C	172 440.00 €
--------------------	---------------------

30 ème tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public indépendant :

- Mise en place de 2 mâts de hauteur 3.5 m chacun équipé d'une lanterne de 100W
- Mise en place de 10 mâts de hauteur 7 m chacun équipé d'une lanterne de 100 W
- Construction de 1 armoire de commande munie d'une horloge astronomique

Pour un montant de 17 651.27 € HT dont 17 651.27 € subventionnable établit selon le plan de financement suivant :

<i>Nature et financement des travaux</i>	<i>Financement du S.D.E. 76</i>	Participation de la Commune
Participation EP hors MDE		
9 861.07 € HT	5 916.64 €	3 944.43 €
Participation MDE		

7 790.20 € HT	5 842.65 €	1 947.55 €
Travaux non subventionnables		
0.00 € HT	0.00 €	0.00 €
TVA (récupéré via FCTVA)		
3 530.25 €		3 530.25 €
SOUS TOTAUX	11 759.29 €	9 422.23 €

TOTAL T.T.C	21 181.52 €
--------------------	--------------------

	SDE 76	COMMUNE ISNEAUVILLE
	160 077.29 €	33 544.23 €

Montant totale des opérations	193 621.52 € TTC
-------------------------------	------------------

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- 1 – D'approuver ces travaux,
- 2 – de prélever cette dépense sur l'article 238 du Budget primitif 2014,
- 3 – d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° 2014/0018 :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76 – programme 2014 – 30 ème tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC opération REMPLACEMENT DE LANTERNES RUE DES IRIS :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime en date du 29 janvier 2014 relatif à la proposition de travaux d'éclairage public.

Ce dossier est référencé sous le numéro 3582 version 1.1.

Ces travaux consistent en :

- Fourniture et pose de 10 lanternes lift carrées 35 W
- Fourniture et pose d'une lanterne type « junior LED »

Pour un montant de travaux de 11 904.00 € HT dont 10 447.03 € subventionnable selon le plan de financement établi comme suit :

<i>Nature et financement des travaux</i>	<i>Financement du S.D.E. 76</i>	Participation de la Commune
Participation EP hors MDE		
2 527.03 € HT	1 516.22 €	1 010.81 €
Participation MDE		
7 920.00 € HT	5 940.00 €	1 980.00 €
Travaux non subventionnables		
1 456.97 € HT	0.00 €	1 456.97 €
TVA (récupéré via FCTVA)		
2 380.80 €		2 380.80 €
SOUS TOTAUX	7 456.22 €	6 828.58 €

TOTAL T.T.C	14 284.80 €
--------------------	--------------------

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

- 1 – D'approuver ces travaux,*
- 2 – de prélever cette dépense sur l'article 238 du Budget primitif 2014,*
- 3 – d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.*

Délibération n° 2014/0021 :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76 – programme 2014 – 30 ème tranche d'ECLAIRAGE PUBLIC opération RD928 Génie civil :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime en date du 19 février 2014 relatif à la proposition de travaux d'éclairage public.

Ce dossier est référencé sous le numéro 3262 version 1.2.

Ces travaux consistent en :

- Fourniture et pose de 28 massifs pour mât de 9 m,*
- Fourniture et pose de 4 massifs pour mât de 4 m,*
- Ouverture et remblaiement de 100 m de tranchée,*
- Fourniture et pose de 100 m de fourreau de 63 mm*

Pour un montant de travaux de 24 700.00 € HT dont 24 700.00 € subventionnable selon le plan de financement établi comme suit :

<i>Nature et financement des travaux</i>	<i>Financement du S.D.E. 76</i>	Participation de la Commune
Participation EP hors MDE		
24 700.00 € HT	14 820.00 €	9 880.00 €
Participation MDE		
0.00€ HT	0.00 €	0.00 €
Travaux non subventionnables		
0.00 € HT	0.00 €	0.00 €
TVA (récupéré via FCTVA)		
4 940.00 €		4 940.00 €
SOUS TOTAUX	14 820.00 €	14 820.00 €

TOTAL T.T.C	29 640.00 €
--------------------	--------------------

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité

1 – D'approuver ces travaux,

2 – de prélever cette dépense sur l'article 238 du Budget primitif 2014,

3 – d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VIII – TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DOUX ROUTE DE NEUFCHATEL : Contrats de sous traitance pour la réalisation des espaces verts et de la signalisation horizontale et verticale :

Les travaux de création d'un cheminement cyclable et d'une piste piétonne sont en cours de réalisation sur la Route de Neufchâtel. L'entreprise ASTEN, titulaire du marché, propose de prendre deux entreprises spécialisées pour la réalisation des espaces verts et de la signalisation. Après quelques

échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ces propositions et autorise monsieur le Maire à signer ces contrats. Ils font l'objet des délibérations suivantes :

Délibération n° 2014/0019 : Espaces verts

ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT NATURA 76 pour la réalisation des espaces verts pour un montant de 34 000.00 € H.T. présenté par l'entreprise ASTEN, titulaire du marché pour l'aménagement de la RD 928 Déplacements doux :

VU – la délibération n° 2013/0093 du 18 novembre 2013 :

- Attribuant le marché à l'entreprise ASTEN,
- Autorisant monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché,
- Autorisant monsieur le Maire à engager la dépense,
-

Considérant la nécessité de faire appel à une entreprise spécialisée dans la réalisation des espaces verts,

Considérant que l'entreprise ASTEN a présenté l'entreprise NATURA 76 – 2606 Route de la Vallée 76160 SAINT-MARTIN-DU-VIVIER pour l'exécution de ces travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

1 – AUTORISE monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance avec l'entreprise **NATURA 76** pour un montant de 34 000.00 € HT – 40 800.00 € TTC.

Délibération n° 2014/0020 : signalisation horizontale été verticale

ACCEPTATION DU SOUS-TRAITANT « KANGOUROU NORMANDIE » pour la réalisation de la signalisation horizontale et verticale pour un montant de 15 000.00 € H.T. présenté par l'entreprise ASTEN, titulaire du marché pour l'aménagement de la RD 928 Déplacements doux.

VU – la délibération n° 2013/0093 du 18 novembre 2013 :

- Attribuant le marché à l'entreprise ASTEN,
- Autorisant monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché,
- Autorisant monsieur le Maire à engager la dépense,
-

Considérant la nécessité de faire appel à une entreprise spécialisée,

Considérant que l'entreprise ASTEN a présenté l'entreprise KANGOUROU NORMANDIE – 7 Rue de l'Aubette ZAC des deux rivières 76000 ROUEN pour l'exécution de ces travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

1 – AUTORISE monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance avec l'entreprise **KANGOUROU NORMANDIE** pour un montant de 15 000.00 € HT – 18 000.00 € TTC.

IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

1 – PROJET DE CONTOURNEMENT EST :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de monsieur le Préfet relatif au projet de contournement Est de Rouen/LIAISON A28-A13. Ce projet va faire l'objet d'une concertation sous l'égide

d'un garant, conformément à la décision de la commission nationale du débat public du 6 novembre 2013. Cette concertation, prévue du 2 juin au 12 juillet 2014, fera l'objet d'un dispositif d'annonce et d'information.

2 – DEGRADATIONS DANS LES LOCAUX DE L'ECOLE GEORGE SAND :

Monsieur le Maire rappelle que diverses dégradations ont été constatées dans les locaux de l'école George Sand. L'ensemble du Conseil Municipal déplore ces actes.

3 – COLLEGE LUCIE AUBRAC : Déplacements des élèves :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'envoi d'un courrier à la représentante de la direction des politiques environnementales de la CREA pour lui demander la possibilité d'étudier l'ensemble des pratiques des élèves se rendant au collège. En effet, il apparaît une diminution des pratiques pédestres des élèves pour se rendre au collège ainsi que le recours de plus en plus fréquent de l'utilisation de la voiture.

4 – DEPARTEMENT 76 : PROGRAMMATION 2014 – Aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable Route de Neufchâtel :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de monsieur le Président du Conseil Général nous informant que la commission permanente, réunie le 27 janvier dernier, a retenu ces deux projets d'investissement au titre de la programmation 2013-2014. Monsieur Gilbert RENARD, Conseiller général du Canton, nous a également fait part de cette décision par courrier du 28 janvier 2014.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,
Gérard DUCABLE

